



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

Des économies faciles à réaliser

Contrôle du prix des médicaments effectué chaque trois ans: la marge de manœuvre est importante

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) est chargé de contrôler régulièrement les prix des médicaments pratiqués en Suisse. Il ne parvient toutefois pas à s'acquitter de sa tâche en une fois. Voilà une des raisons pour lesquelles le niveau des dépenses par personne pour les médicaments est toujours trop élevé en Suisse. Pour la tranche actuellement traitée par l'OFSP, curafutura estime que des économies de quelque 140 millions de francs pourraient être réalisées. Rien d'étonnant donc à ce que curafutura demande un contrôle plus systématique du prix des médicaments pour alléger la charge que représentent les primes des assurés.

En instaurant un contrôle régulier du prix des médicaments, le législateur veut s'assurer que les médicaments remboursés par les assurances-maladie répondent en tout temps aux critères fondamentaux d'admission. Toutefois, selon l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), le terme «régulier» signifie effectuer ce contrôle tous les trois ans. Or, cet intervalle est trop grand pour un système de santé en constante évolution. Il en résulte que des exceptions doivent être faites, par exemple en cas d'extension de l'indication d'un médicament au cours de l'année précédente. Et cela n'est pas sans conséquences pour les patients: un contrôle tous les trois ans signifie que, pour les groupes d'indication à contrôler, il faut attendre trois ans pour que les prix soient renouvelés puis vérifiés afin de s'assurer que les conditions d'efficacité, d'adéquation et d'économicité ainsi que le caractère avantageux sont encore satisfaits.

Une bien mauvaise nouvelle pour les assurés. Au niveau des coûts, une source d'économies aisément réalisables n'est ainsi appliquée que partiellement lorsque les assurés doivent acheter leurs médicaments. Le contrôle de l'économicité en tant que tel n'est pourtant pas bien compliqué, puisqu'il repose sur deux critères seulement. D'une part, la comparaison avec les prix pratiqués à l'étranger. Le prix moyen du médicament à contrôler est alors comparé avec celui pratiqué dans neuf pays étrangers de référence. Le deuxième critère est la comparaison thérapeutique transversale avec des médicaments différents destinés à traiter la même affection. Les deux critères que sont le prix moyen et la comparaison thérapeutique transversale sont pondérés de manière égale. Jusqu'ici, tout va bien. Mais l'art. 43, al. 6 LAMal précise aussi que le caractère avantageux doit être pris en compte. Concrètement, cela signifie que seul le principe actif le plus avantageux peut être remboursé. En fin de compte, c'est le porte-monnaie des assurés qui pâtit du fait que l'OFSP ne réponde aux prescriptions ni sur le plan quantitatif, ni sur le plan qualitatif. Une possibilité simple d'alléger la charge des primes a donc été négligée jusqu'à maintenant. Toutefois, le système de prix de référence envisagé par la Confédération pourrait contribuer à résoudre le problème, pour autant qu'il y ait une volonté politique de le mettre en œuvre.

En bref: curafutura demande que le potentiel d'économie calculé à hauteur de 140 millions de francs soit entièrement réalisé lors du contrôle de 2019. En outre, tous les médicaments doivent à l'avenir être contrôlés en même temps et aucune exception ne doit alors être faite. Cet objectif ne semble pas hors de portée. Certes, les ressources peuvent être temporairement limitées, mais un contrôle annuel d'un tiers



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer

Les assureurs-maladie innovants

Gli assicuratori-malattia innovativi

seulement des médicaments ne suffit pas pour alléger la charge que représentent les primes des assurés. Puis, l'OFSP doit ramener l'intervalle de contrôle des prix de trois ans à une année. Il ne s'agit pas d'une demande utopique, car l'exemple du Danemark prouve que c'est faisable. En effet, le Danemark révisé les prix pratiqués sur son territoire deux fois par mois.